

المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

Newsletter 54 : janvier, février, mars 2015



Des expertes argentes forment des algériens aux techniques d'entretien et prélèvements ADN

Dans la continuité de son programme pour la recherche de la Vérité deux expertes de l'Equipo Argentina Antropologia Forense (EAAF) ont animé la formation en techniques d'entretien et prélèvements ADN du CFDA à Alger les 15 et 16 janvier. Une vingtaine de participants, venus de différentes régions du pays, ont bénéficié de cette formation qui s'inscrit dans la continuité de celle dispensée par un expert de l'EPAF en mai 2014.

La première journée, les formatrices sont revenues sur la méthode d'entretien et ont délivré de nombreux conseils aux participants. Comme exercice pratique, les participants ont élaboré une campagne radio pour présenter leur mission aux familles et l'objectif de celle-ci. Des binômes ont également été constitués pour que les participants puissent s'exercer à mener un entretien.

La formation s'est poursuivie la deuxième journée sur le processus d'identification, la définition de l'ADN et comment comparer les données ante mortem et post mortem des disparus. Les participants ont ensuite simulé un prélèvement d'ADN et ont appris à reconstituer un arbre généalogique d'une famille de disparus.

La formation a été très riche et intense, et les participants l'ont trouvée très intéressante mais ont regretté qu'elle n'ait duré que 2 jours en raison de la technicité des points abordés. Le

CFDA envisage donc d'organiser d'autres formations en techniques d'entretien et prélèvement ADN.



« Dénier de vérité en Algérie : tombes sous X, charniers et le refus de la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'Homme »

« L'opacité du système politique algérien explique entre autre le refus par les autorités algériennes de faire la Vérité sur les crimes commis lors des années 90 », Madjid Benchikh.

C'est sur cette phrase que s'est ouvert le séminaire organisé par le CFDA et Sos Disparus, le 17 janvier 2015, à Alger, intitulé : « Dénier de vérité en Algérie : tombes sous X, charniers et le refus de la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'Homme ».

Madjid Benchikh, doyen de la faculté de droit d'Alger et ancien président d'Amnesty International en Algérie, a démontré comment et pourquoi, les autorités algériennes refusent de diligenter des enquêtes pour découvrir la vérité sur le sort des milliers de disparus.

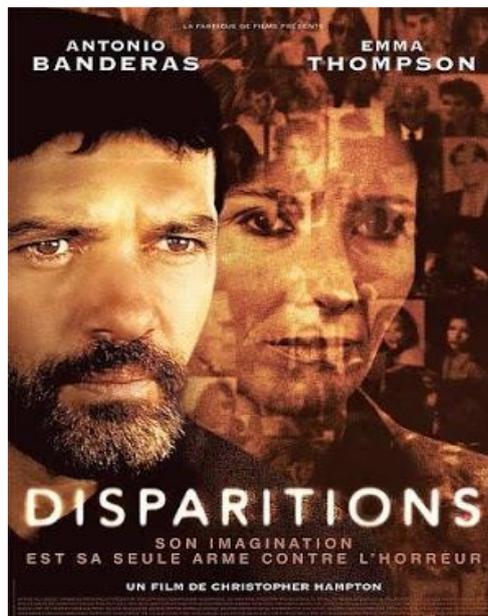
Mouloud Boumghar, professeur de droit international des droits de l'Homme, est intervenu sur la question des tombes sous X et des charniers, et le refus des autorités algériennes d'accepter les demandes d'exhumation des familles. Pour appuyer ses propos, des images de tombes sous X réalisées par Hacène Ferhati, ont été diffusées auprès du public.

Nadia Bendjael, sœur de disparu, a également apporté son témoignage pour illustrer les difficultés rencontrées dans ses démarches pour découvrir la vérité sur le sort de son frère disparu. En effet, Nadia a retrouvé le nom de son frère sur les registres du cimetière d'El Alia à Alger dans lequel il était indiqué qu'il serait décédé le 12 août 1994. Or, sur l'acte de décès obtenu auprès de la mairie de Kouba, il était indiqué que Mourad a été admis à la morgue le 7 juin 1994 et enterré le 15 août 1994. Face à ces informations contradictoires, Nadia cherche toujours la vérité sur le sort de son frère.

S'en est suivi le témoignage d'une épouse de disparu, dont le mari a été enlevé par les groupes armés islamistes, qui a saisi toute l'attention du public. Elle a raconté son histoire et tous les obstacles rencontrés depuis 20 ans pour régulariser sa situation.

Une spécialiste en anthropologie médico-légal de l'EAAF, venue d'Argentine, a ensuite partagé son expérience sur les aspects médico-légaux, la gestion des dépouilles et les stratégies de recherche d'informations préliminaires.

Le séminaire s'est achevé sur une intervention d'un expert venu de Suisse pour répondre à la question « comment assurer la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'Homme par les autorités algériennes ». En effet, l'Etat algérien a été condamné à 28 reprises dans des affaires de disparition forcée par le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies, mais ignore totalement les recommandations émises par le Comité. Une réflexion continue d'être menée avec des experts pour tenter de trouver des solutions afin d'amener les autorités algériennes à appliquer les recommandations du Comité des droits de l'Homme.



Première projection-débat à Oran

Le Centre de recherches et de documentation pour la préservation de la mémoire a organisé sa première projection-débat le 31 janvier. Une quinzaine de personnes étaient présentes et ont visionné le film « Disparition » de Christopher Hampton. L'histoire se déroule dans les années 70 à Buenos Aires et suit le parcours de Carlos pour retrouver sa femme, journaliste dissidente qui a disparu après avoir été arrêtée par la police secrète. Carlos développe alors un sixième sens qui lui permet de voir ce qui est arrivé à sa femme et de la retrouver.

Suite à la projection, une mère de disparu et une épouse de disparu ont témoigné sur les circonstances de la disparition de leurs proches et les démarches qu'elles ont effectuées depuis des années pour les retrouver. Ces témoignages ont illustré plus concrètement les difficultés montrées dans le film. Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, est également intervenue sur les disparitions forcées en Algérie, s'étant elle-même rendue en Argentine il y'a quelques années, elle avait rencontré des experts de l'EAAF.

Les participants ont été invités à échanger leurs impressions et à poser des questions sur les disparitions forcées autour d'une collation. La chargée du Centre a distribué des brochures et des cartes de visites pour promouvoir le Centre et faire connaître ses futures activités.



Le CFDA au Forum Social Mondial

Une délégation du CFDA et de la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) s'est rendue au Forum Social Mondial qui s'est tenue du 24 au 28 mars à Tunis. La délégation était composée de proches de victimes de disparitions forcées venues de différent pays.

La délégation a tenu un stand avec des banderoles, des photos de disparus et de la documentation pour informer les participants sur le crime de disparition forcée dans la région euro-méditerranéenne.

Un atelier intitulé : "Lutter contre l'impunité et les disparitions forcées dans un environnement politique autoritaire" s'est tenu la matinée du 28 mars. Cet atelier a réuni plus d'une trentaine de personnes. Des anciennes victimes de disparitions forcées et de torture, des proches de victimes de ces violations, et de représentants de la société civile tunisienne, ont apporté leurs témoignages et partager leurs expériences sur l'Algérie, la Syrie, le Maroc et la Tunisie.

Brèves

Table ronde pour le lancement rapport du REMDH sur liberté d'association

Le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) a publié la deuxième partie de son rapport « La liberté de réunion menacée : l'opposition bâillonnée dans la région Euro-Méditerranéenne » en décembre 2014. Ce rapport a fait l'objet d'un débat lors d'une table-ronde organisée le 28 février par Sos Disparus et la Ligue Algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH).

Ce rapport tend à démontrer que la levée de l'état d'urgence en 2011 est loin d'avoir assoupli l'exercice de la liberté de réunion et de manifestation en Algérie.

Plusieurs experts ont été invités à intervenir pour analyser l'état de la liberté de réunion et de manifestation en Algérie et la législation qui encadre ces libertés. Les intervenants sont également revenus sur l'arrestation de huit défenseurs des droits des chômeurs le 11 février.

Le lendemain, 1^{er} mars 2015, ce rapport a été présenté aux journalistes lors d'une conférence de presse qui s'est tenue dans les locaux de Sos Disparus.

Des militants pour les droits des chômeurs condamnés

Le 11 février, huit défenseurs des droits des chômeurs ont été condamnés à une peine de 12 mois de prison dont 6 mois ferme pour « *atroupement non armé qui peut troubler la tranquillité publique* » en application de l'article 97 du code pénal et pour avoir fait « *pression sur les décisions des magistrats* » en application de l'article 147 du même code.

En réalité, leur seul « crime » est d'avoir organisé un rassemblement pacifique devant le tribunal de Laghouat le 28 janvier dernier pour contester le procès dont fait l'objet Mohamed Rag, défenseur des droits de l'Homme qui milite également pour les droits des chômeurs.

Les huit militants ont alors entamé une grève de la faim pour protester contre ce jugement et ont interjeté appel.

La cour d'appel de Laghouat a confirmé le jugement en première instance. Cependant, le Parquet a estimé que la sanction était trop laxiste et que la loi n'avait pas été respectée. Il a donc fait un pourvoi en cassation pour demander une peine plus sévère.

Rassemblement journée internationale de la femme le 8 mars : Nassera Dutour invitée sur le plateau de Echorouk tv

Le CFDA a appelé à un grand rassemblement place du 1^{er} mai à Alger à l'occasion de la journée internationale de la femme. En effet, le CFDA a tenu à rappeler son soutien à l'égard des mères, épouses et filles de disparus qui ignorent toujours la vérité sur le sort de leurs proches. Plus d'une cinquantaine de personnes ont participé à ce rassemblement qui a été couvert par des articles de presse.

L'après-midi de ce 8 mars, Nassera Dutour a été invitée à venir témoigner avec une épouse de disparu sur le plateau de la chaîne Echorouk TV. L'émission a duré plus de quarante minutes.